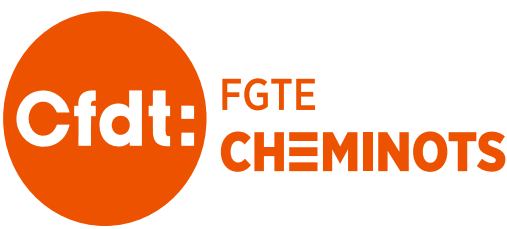
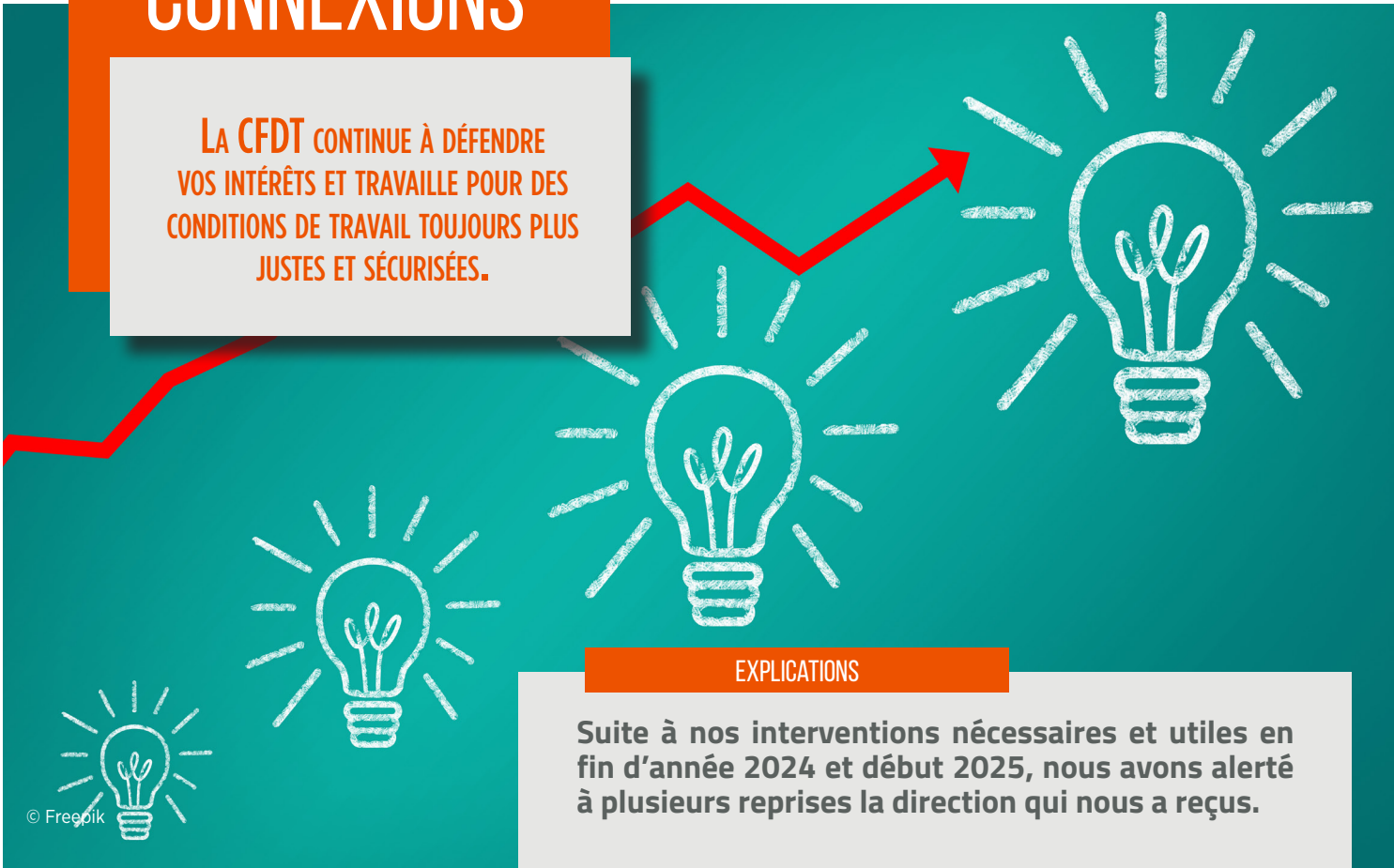


GARES & CONNEXIONS



LA CFDT CONTINUE À DÉFENDRE VOS INTÉRÊTS ET TRAVAILLE POUR DES CONDITIONS DE TRAVAIL TOUJOURS PLUS JUSTES ET SÉCURISÉES.



EXPLICATIONS

Suite à nos interventions nécessaires et utiles en fin d’année 2024 et début 2025, nous avons alerté à plusieurs reprises la direction qui nous a reçus.

Voici les dernières avancées, et nos actions en cours :

THÈMES	ACTIONS EN COURS
Révision des roulements et amplitudes horaires	• Suite à notre audience, des groupes de travail ont été mis en place en début d’année pour remanier les roulements et amplitudes horaires des gares du territoire AZUR. • Après validation en instances, les nouveaux horaires ont été adoptés le 1er mars, permettant d’apaiser le climat malgré encore des horaires très extrêmes.
Mobilité des agents ASEP	• Suite à notre alerte sur la sûreté concernant les déplacements individuels des agents ASEP en tenue dans les petites gares, aucun agent n’a été contraint de s’y rendre seul à ce jour. • De nouveaux Groupes de Travail se tiendront pour une éventuelle mise en place. Nous insistons sur la consultation des agents avant d’imposer de nouvelles missions, comme lors du remaniement des roulements.
Pesage des postes dans les OIV de Nice et de Monaco	• Repesage des postes est en cours et nous exigeons que les postes concernés par ces nouvelles charges de travail soient valorisés, d’ici 2026, de la classe 3 à la classe 4 comme indiqué lors de notre dernière audience en janvier dernier par la CFDT. À Nice : le poste OIV est surchargé avec de nouvelles missions et outils à maîtriser, pouvant entraîner des erreurs ou oublis importants et des risques psychosociaux (RPS).
Acheminement des Agents à St Raphaël	• Actuellement, les agents doivent se rendre à pied jusqu’au poste de circulation pour l’OIV : cette situation doit être améliorée pour garantir leur sécurité et leur efficacité.
Sécurité et risques pour les agents de Réserve	• Rappel au DET des risques liés aux déplacements des agents de Réserve vers d’autres gares. • Nous demandons la mise à jour du Document Unique concernant ces déplacements à Nice, Menton, et Monaco; ainsi que la révision des fiches de postes discutée lors de l’audience de janvier.



LA CFDT CONTINUERA DE RESTER À VOTRE ÉCOUTE ET À ŒUVRER POUR QUE VOS CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL SOIENT À LA HAUTEUR DE VOS ATTENTES !
ENSEMBLE, FAISONS EN SORTE QUE CHACUN SOIT RESPECTÉ ET VALORISÉ DANS SON QUOTIDIEN PROFESSIONNEL !